

La facture de l'adultère

Le ministre a annoncé que les notes de téléphone pourront être détaillées. Quand ce sera techniquement possible, on saura enfin ce qu'on paie. Mais certains parlent de « viol de la vie privée ». Il faut savoir ce que l'on veut.

Jusqu'à ce jour la facture téléphonique, celle que l'on reçoit tous les deux mois, donne un montant global à payer, sans aucun détail ni justification des appels passés, mêlant joyeusement les communications locales à 42 centimes, et les communications interurbaines et internationales taxées à la durée. A l'heure actuelle, on peut donc téléphoner en Espagne (216 F l'heure), aux Etats-Unis (889 F environ l'heure) ou au Japon (1 160 F l'heure), sans qu'il existe la moindre trace, puisque les compteurs téléphoniques installés sur chaque ligne se contentent de cumuler les taxes de base, au rythme d'une impulsion (soit 42 centimes) et une seule pour les appels intra-muros, d'une impulsion toutes les 120 secondes pour les appels en zones périphériques, une toutes les 45 secondes pour les appels régionaux, une toutes les 6 secondes pour la Grèce, une toutes les 1,7 secondes pour les USA, une toutes les 1,3 secondes pour le Japon, etc.

Dans ces conditions, impossible pour l'abonné de contrôler l'emploi de sa ligne, de prendre conscience du coût d'un appel automatique longue distance, de déceler les erreurs qui peuvent — cela arrive — se glisser dans les factures. Impossible pour les entreprises de ventiler les frais de téléphone par service. Et impossible pour les P.T.T. de prouver, en cas de contestation de facture, la bonne foi de l'administration.

« Or, précise Jean-François Berry, vice-président de l'AFUTT (1), il y a chaque année 0,36 % des factures qui sont contestées, soit 216 000 réclamations (si l'on considère qu'il y aura, à la fin de l'année, environ 10 millions d'abonnés qui reçoivent chacun 6 factures par an). Les P.T.T. reconnaissent eux-mêmes que chaque contestation, qui entraîne des vérifications de lignes, leur revient environ à 1 000 F. Chaque année, le ministère de Norbert Segard

dépense donc près de 216 millions de francs uniquement pour traiter les cas litigieux. Les clients ont d'ailleurs beau jeu, puisque les P.T.T. ne peuvent fournir aucune preuve justifiant leur facturation. De plus, poursuit ce représentant des utilisateurs, la méthode d'établissement des factures actuelles est extrêmement lourde puisqu'il faut, tous les deux mois, photographier chaque compteur individuel (soit près de 9,2 millions de clichés) puis entrer manuellement le nombre de taxes de base figurant sur chaque photo dans les ordinateurs des CRIT (Centre Régionaux d'Informatique des Télécommunications). Il serait plus souple de mettre au point un matériel de saisie des données, permettant la récolte, sur bande magnétique, des impulsions correspondant au numéro demandé et de la mesure de la durée de chaque appel. Ces bandes traitées en ordinateur, produiraient directement la facturation détaillée. »

LES « RENSEIGNEMENTS » POURRONT ENFIN VOUS RENSEIGNER

■ Le 3 novembre dernier, le ministre des P.T.T. a également annoncé que :

● **Le transfert de ligne pourra être différé.** Jusqu'à présent, lorsqu'on quittait son domicile, il fallait pour conserver sa ligne continuer à payer la redevance mensuelle, ou bien résilier son abonnement. Aujourd'hui, on pourra conserver sa ligne gratuitement durant cinq ans sans faire effectuer son transfert, et seule la taxe normale de transfert sera demandée lors de la nouvelle installation.

● **Le « 12 » va être automatisé.** Des systèmes de microfiches équiperont les centres de renseignements bien surchargés à l'heure actuelle.

● **Un service d'assistance aux usagers sera créé.** Son but : élargir les services du « 12 » et du « 13 » et venir en aide aux personnes âgées, ou aux étrangers qui éprouvent quelques difficultés à obtenir leurs communications. □

Puisque le ministre l'a décidé, à la suite des travaux du « Groupe de Travail des Usagers des Télécommunications », la facturation détaillée fera partie des nouveaux services du téléphone. Mais pas dans l'immédiat, et pas pour tout le monde. Pourquoi ? Tout simplement parce que le réseau téléphonique en France ne s'y prête pas. Il existe chez nous plusieurs types de commutateurs⁽²⁾, ces énormes centres d'aiguillage, cœurs des centraux téléphoniques, dont le rôle est de rechercher et de mettre en contact deux correspondants, donc d'établir un lien physique entre deux interlocuteurs. Les plus anciennes, électromécaniques, sont du type Rotary (il en existe encore un bon nombre en France), puis viennent les Crossbar, électromécaniques eux aussi, mais beaucoup plus rapides que les précédents, et qui forment la grande majorité des commutateurs installés. Mais, depuis quelques années, les commutateurs sont conçus à partir de composants électroniques guidés par des mini-ordinateurs. Ce sont les E 10 fabriqués par CIT-Alcatel, filiale de la CGE (Compagnie Générale d'Electricité), que le ministère des P.T.T. installe depuis 1970 (il existe aujourd'hui environ 715 000 lignes reliées à ce type de commutateur), et les Metaconta 11 F et les AXE, supervisés par de véritables ordinateurs et développés par la CGCT, filiale d'ITT et par LMT, filiale de Thomson-CSF.

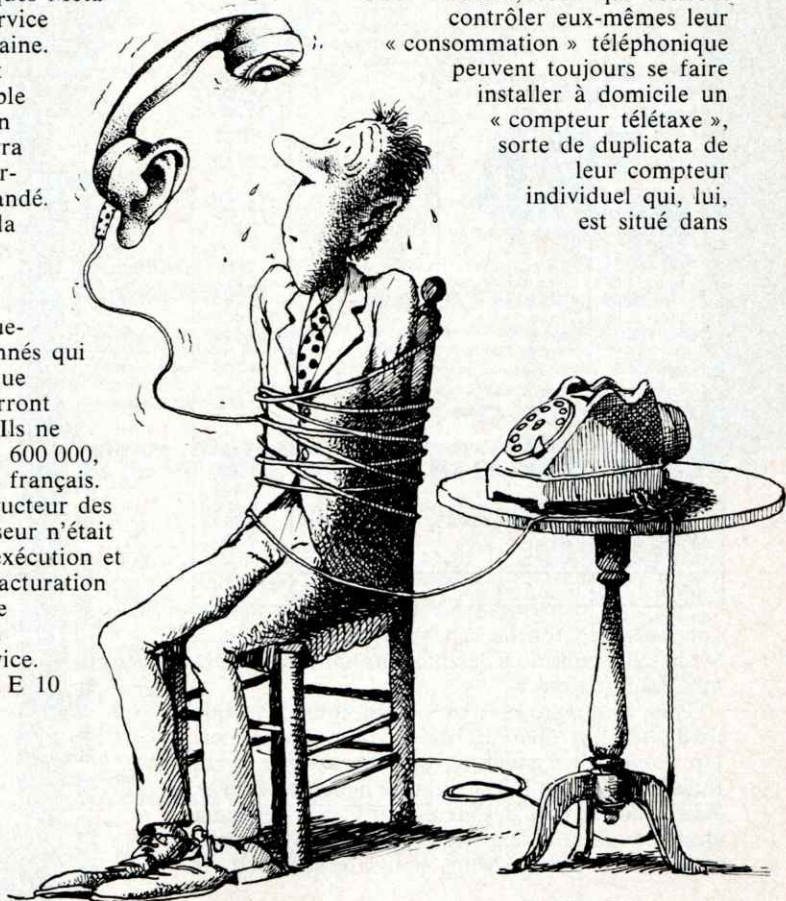
Les premiers centraux électroniques Metaconta 11 F et AXE entreront en service à partir de la fin de l'année prochaine. Et sur ce type de commutateurs, et sur celui-ci seulement, il sera possible d'obtenir directement la facturation détaillée, puisque l'ordinateur pourra capter et décoder les impulsions correspondant à chaque numéro demandé, calculer à chaque fois la durée de la communication, y ajouter la date, puis inscrire tout cela sur une bande magnétique en attendant le jour de la facturation. Techniquement donc, tous les nouveaux abonnés qui seront reliés à un central électronique type Metaconta 11 F ou AXE pourront recevoir leur facturation détaillée. Ils ne seront à la fin de 1979 pas plus de 600 000, soit 5 % de l'ensemble des abonnés français. Pour ne pas être en reste, le constructeur des centraux E 10, dont le mini-processeur n'était pas assez puissant — en vitesse d'exécution et en mémoire — pour permettre la facturation détaillée, va étendre les capacités de son matériel afin que les nouvelles installations puissent rendre ce service.

Quant à la centaine de centraux E 10 d'ores et déjà en service (ce qui représente environ 715 000 lignes), ils devront subir des modifications (extension de mémoires, nouveaux programmes du minicalcateur incorporé), afin d'être au niveau des matériels plus récents. Reste

alors, et c'est actuellement la majorité, tous les abonnés qui sont reliés à des centraux électromécaniques type Crossbar. Pourront-ils bénéficier de ce service ? En principe, oui. Le ministère des P.T.T. vient de lancer un appel d'offres afin de mettre au point un système de saisie de données d'impulsions, associé à un petit ordinateur et capable de se connecter directement sur chaque ligne d'abonné, afin d'y prélever les informations de taxation. « Mais, précise un responsable du CNET (Centre National d'Etudes des Télécommunications), il faudra plus de deux ans pour mettre ce matériel au point. En attendant, nous testons un autre type d'appareils, baptisés JET ou Justificatif d'Estimation Téléphonique⁽³⁾, et qui pourrait être installé chez le particulier. »

Le JET, fabriqué par la société Crouzet, permet de saisir et de décoder les impulsions représentant le numéro demandé ; associé à une horloge, à un calendrier, à une calculatrice et à une petite imprimante, il fournit le détail de chaque communication : numéro formé, durée de l'appel, jour, mois, nombre de taxes. Techniquement, cet équipement marche bien, il ne reste qu'à attendre une décision de la direction générale des télécommunications pour qu'il soit « commercialisé », c'est-à-dire offert comme un service supplémentaire aux abonnés. Un seul inconvénient : son prix. Un JET coûte cher : plus de 5 000 F.

Pour l'instant, ceux qui désirent contrôler eux-mêmes leur « consommation » téléphonique peuvent toujours se faire installer à domicile un « compteur téléaxe », sorte de duplicata de leur compteur individuel qui, lui, est situé dans



chaque central et qui se contente de cumuler les taxes de base, sans enregistrer le détail de chaque appel. Il en coûte 584 F à l'installation et 6,30 F de location par mois. Mais les P.T.T., dit-on, n'encouragent guère l'installation d'un tel appareil.

« Car, précise le vice-président de l'AFUTT, l'usager s'aperçoit alors que son compteur à domicile peut se mettre à tourner sans que

LES PREMIERS SERVIS

Voici la liste des centraux électroniques qui vont être installés en France en 1979. Ils permettront d'effectuer pour les nouveaux abonnés qui y seront reliés, la facturation détaillée.

Entrée en service	Nom du central	Type de commutateur	Nombre de lignes reliées
Fin 1978	Paris-Michelet	Metaconta 11 F CGCT	19 200
Fin 1978	Orléans	AXE	12 900
Fin 1978	Grenier à Sel	Thomson-CSF	9 900
1 ^{er} sem. 1979	Nantes	»	24 600
1 ^{er} sem. 1979	Paris-Gobelins	Metaconta 11 F	17 400
1 ^{er} sem. 1979	Gutenberg	Thomson-CSF	28 700
1 ^{er} sem. 1979	Paris-Ségur	»	10 200
1 ^{er} sem. 1979	Paris-Nord	»	14 000
1 ^{er} sem. 1979	Calais	Metaconta 11 F CGCT	24 500
1 ^{er} sem. 1979	Lille-Bleuets	»	11 000
1 ^{er} sem. 1979	Lyon-Franklin	»	19 200
1 ^{er} sem. 1979	Gaillon	Metaconta 11 F CGCT	15 000
2 ^e sem. 1979	Lyon-Lalande	»	15 000
2 ^e sem. 1979	Paris-Auteuil	»	30 720
2 ^e sem. 1979	Paris-Ménilmontant	Metaconta 20	18 400
2 ^e sem. 1979	Paris-Marcadet	Thomson-CSF	23 500
2 ^e sem. 1979	Paris-Aubervilliers	»	8 200
2 ^e sem. 1979	Paris-Beaujon	Metaconta 11 F Thomson-CSF	20 500
2 ^e sem. 1979	Paris-Pérelre	»	9 000
2 ^e sem. 1979	Valence	»	14 150
2 ^e sem. 1979	Grenoble	»	12 300
2 ^e sem. 1979	Marseille-Nationale	»	12 300
2 ^e sem. 1979	Marseille-Garibaldi	»	8 200
2 ^e sem. 1979	Lyon-Tonkin	»	8 000
2 ^e sem. 1979	Lens	Metaconta 11 F CGCT	15 000
2 ^e sem. 1979	Hénin-Beaumont	»	12 000
2 ^e sem. 1979	Bordeaux-Palais Gallien	»	10 000
2 ^e sem. 1979	Clermont-Ferrand	»	10 000
2 ^e sem. 1979	Maubeuge	»	12 000
2 ^e sem. 1979	Cannes	»	12 000
Début 1980	Toulouse-Armagnac	»	8 200
Début 1980	Versailles	AXE Thomson-CSF	8 200
Début 1980	Chartres	»	12 300
Début 1980	Châlons-sur-Marne	»	7 200
Début 1980	Metz	»	12 300
Début 1980	Argenteuil	»	12 300
Début 1980	Nancy	»	9 200
Début 1980	Joué-les-Tours	»	6 200
1 ^{er} sem. 1980	Strasbourg	»	8 200
1 ^{er} sem. 1980	Nevers	»	8 200
1 ^{er} sem. 1980	Longwy	»	8 200
		Total:	532 270

a donc demandé qu'on lui fournisse, à titre d'expérience, la facturation détaillée de sa propre ligne, sur laquelle figuraient tous les numéros de téléphone avec les dates et les durées, demandés depuis son domicile. C'est ainsi qu'il découvrit — au bout de 25 ans de mariage — son infortune conjugale ! Il est aujourd'hui farouchement opposé à la généralisation de ce service « qui va semer la discorde dans bon nombre de ménages ». Second reproche fréquent : l'atteinte aux libertés individuelles, puisque tous les numéros d'appel seront conservés en mémoire d'ordinateurs et imprimés tous les deux mois.

Supposons que l'on veuille surveiller des partis politiques, des organes de presse, des particuliers, rien de plus simple, en théorie, que de consulter le contenu de leurs factures téléphoniques. Et certains réclament l'avis de la Commission Informatique et Libertés. Mais l'ordinateur sera-t-il vraiment plus indiscret que la demoiselle des P.T.T. qui, à l'époque du téléphone manuel, notait une par une les communications de chaque abonné qui bénéficiait ainsi, bon gré, mal gré, d'une facture détaillée ?

Le ministre des P.T.T., M. Norbert Segard, a cependant affirmé que toutes les précautions seraient prises pour que ce nouveau service garantisse le maximum de sécurité pour l'ensemble des données. « D'abord, a précisé le Ministre, la facturation détaillée sera faite uniquement pour les usagers qui en feront la demande expresse. Il s'agira d'un service payant et qui ne concernera que les communications taxées à la durée (donc interurbaines ou internationales). »

Selon Gérard Tchamitchian, responsable de l'ANATEL⁽⁵⁾ (Association Nationale des Abonnés des Télécommunications), rien ne presse, car, concernant les entreprises c'est une pile de un mètre cinquante de feuilles directement issues de l'ordinateur qu'il faudrait envoyer au siège d'une société de la taille d'IBM. « En fait, poursuit Gérard Tchamitchian, les grosses entreprises qui voudront répartir leurs charges téléphoniques par service devront s'équiper chez elles, des matériels nécessaires déjà commercialisés. Reste que ce service demeure intéressant pour les petites et moyennes entreprises, à condition que son coût ne soit pas dissuasif et qu'elles ne laissent pas s'entasser leurs relevés de factures sans avoir le courage de les exploiter. Quant aux particuliers qui le souhaitent, ce service peut, sans nul doute, leur être utile ».

Françoise HARROIS-MONIN ■

(1) Association Française des Utilisateurs du Téléphone et des Télécommunications. B.P. n° 1, 92430 Marnes-la-Coquette. Tél. 970.09.11.

(2) Voir *Science & Vie* n° 701, février 1976, p. 90, « Le Dossier du téléphone français ».

(3) Les JET peuvent également être installés dans les centraux où ils sont utilisés pour vérifier le fonctionnement de certaines lignes.

(4) Le second est celui du Prado à Marseille.

(5) L'ANATEL : Association Nationale des Abonnés des Télécommunications, 3, rue Croix-de-Bois, 45000 Orléans. Tél. 87.56.45.

l'abonné n'ait touché son appareil téléphonique. Seule, la facturation détaillée gratuite mettra fin aux contestations ».

Tout le monde n'est pas aussi convaincu que l'AFUTT des bienfaits de ce nouveau service. Un exemple : l'aventure qui est arrivée à un fonctionnaire des P.T.T. dont la ligne personnelle était reliée à l'un des deux seuls gros centraux électronique E 11 expérimentaux en fonctionnement, celui d'Athis-Mons dans l'Essonne⁽⁴⁾. Il